

## Résolution

### sur l'engagement civique des jeunes dans la vie réelle plutôt que sur les réseaux sociaux

Montréal (Canada) – 7 juillet 2024

- ESTIMANT** que l'engagement civique des jeunes est crucial pour le développement d'une société démocratique et participative ;
- ALARMÉ** par les statistiques de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale montrant une baisse mondiale de 20% de la participation de la jeunesse aux processus électoraux et toutes autres formes d'engagement civique ;
- CONSTATANT** qu'un nombre croissant de jeunes manifestent un engagement politique sur les médias sociaux selon le rapport d'analyse de l'UNICEF intitulé « Engagement civique numérique des jeunes » ;
- CONSIDÉRANT** que les réseaux sociaux et l'engagement civique peuvent être complémentaires, en facilitant le rassemblement, la coordination et l'organisation d'activités civiques par des jeunes ;
- CONVAINCU** que les réseaux sociaux constituent des espaces favorisant l'exercice de la liberté d'expression par les jeunes ;
- SOULIGNANT** que de nombreux jeunes démontrent une capacité de leadership par leur aptitude à fédérer les personnes en communauté sur les réseaux sociaux ;
- RÉAFFIRMANT** l'importance de l'éducation formelle et informelle dans la vie et la formation citoyenne des jeunes en prenant en compte la qualité parfois défaillante de l'éducation civique dans l'espace francophone ;
- RECONNAISSANT** les efforts déjà entrepris par diverses organisations pour encourager l'engagement des jeunes ;
- CONSTATANT** qu'un besoin pressant d'avoir des responsables politiques qui leur ressemblent et comprennent leur réalité se fait ressentir ;
- CONSIDÉRANT** que la diversité générationnelle est essentielle pour assurer une représentation équitable et inclusive au sein des institutions démocratiques.

## **Le Parlement francophone des jeunes, réuni à Montréal le 7 juillet, sur proposition de la Commission politique du Parlement francophone des jeunes,**

- ENCOURAGE** les États à réguler les réseaux sociaux de sorte à protéger la jeunesse de la désinformation ;
- RECOMMANDE** aux États de financer du contenu éducatif et attractif sur ces plateformes à travers des publicités de sorte à inspirer et à stimuler l'intérêt politique des jeunes ;
- INVITE** à la mise en place de programmes éducatifs relatifs à l'engagement civique dans toutes les écoles, incluant notamment l'histoire politique propre à chaque pays, qui se conclut par un projet évalué dans le cursus scolaire des élèves visant la mise en pratique de la matière théorique enseignée ;
- DEMANDE** aux États de soutenir les organisations de la société civile engagées sur la question de l'éducation à développer des formations, des ateliers, des séances de sensibilisation au sein des communautés et des écoles portant sur la valorisation de l'engagement civique et de la pensée critique concernant les médias ;
- INCITE** les gouvernements et les organisations non gouvernementales à promouvoir des programmes accessibles de bénévolat et de volontariat qui incluent des ateliers éducatifs afin de renforcer les compétences civiques et d'offrir des opportunités égales de participation active dans des projets nationaux ;
- PRÉCONISE** l'instauration de formations et du mentorat des jeunes dans les organisations non gouvernementales et les instances décisionnelles ;
- APPELLE** à l'instauration d'instances consultatives de jeunesse au niveau national et local telles que les parlements de jeunes et les conseils de jeunes ainsi que de forums consultatifs de la jeunesse sur les politiques publiques d'actualités ;
- RECOMMANDE** de faire correspondre l'âge de candidature aux élections à l'âge de majorité civile propre à chaque État ;
- SUGGÈRE** l'obligation des quotas des candidats de moins de 35 ans dans les élections à candidature par liste.